

**PROCES-VERBAL**

de la séance du Conseil communal

du mercredi 6 décembre 2023

---

**N°25/2021-2026**

Présidence de **M. Pascal MARTIN**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

**72 sont présents au moment de l'appel.**

26 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

**Conseillères et Conseillers excusés : BESUCHET Julien, BOILLAT Sébastien, BRUHWILER Lucas, BUCHER Sylvie, CORNUT Vincent, DESSAUX-HADORN Véronique, DEWI FREITAG Jacinta, ESMEL Nadège, HASANI Argjend, JONES Karen, LANGONE Clémence, OZBATUR Ertan, REYNOLDS Michel, ROBERT Camille, SAARBACH William, SIMON André, WALTHER André.**

## DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Ordre du jour
- Préavis N° 41/12.23 Réponse au postulat du groupe des Verts-e-ses "Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe"
- N° 42/12.23 Demande d'un crédit de CHF 332'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable sur les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette, ainsi que pour des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement au chemin du Rossignol, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit
- Rapport de la Commission des Finances sur le budget 2024 ainsi que les rapports des sous-commissions (7 annexes)
- Rapport de la commission chargée de la réponse Réponse au postulat du groupe des Vert-e-s, « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges » et au postulat du groupe PLR, « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges » et demande d'un crédit de CHF 180'000.00 pour doter le parking du Parc des Sports et les places de stationnement situées dans le Bourg historique d'un système de détection de places libres – Reprise de la discussion
- Rapports de majorité et de minorité N° 26/12.23 de la commission en charge de l'étude du préavis relatif à la demande d'un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre
- Rapport N° 30/12.23 de la commission en charge de la réponse au postulat du groupe PLR intitulé "Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo"

**M. le Président Pascal MARTIN** apporte deux modifications à l'ordre du jour :

Point 4 nouveau : Élection des membres à la commission des pétitions et Conseil intercommunal PRM

Point 11 : Dépôt et développement de l'interpellation du groupe PSIG « Hausse de loyers, la Municipalité veut-elle continuer à déléguer le problème à des associations privées ? »

**M. le Président Pascal MARTIN** ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'est pas demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à une majorité évidente.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 novembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à la majorité évidente sans remarque.

## **2. Démission d'une Conseillère communale et d'un Conseiller communal**

**M. le Président Pascal MARTIN** lit la lettre de démission de Mme Valérie Zufferey que le Bureau a reçue en date du 7 novembre dernier. Mme Zufferey est entrée au Conseil communal le 10 juin 2021.

Le Bureau a reçu en date du 17 novembre dernier la lettre de démission de M. Florian Jeannerat, qui est lue également. M. Jeannerat est entré au Conseil communal le 10 juin 2021.

## **3. Assermentation de deux Conseillers communaux**

Dans sa séance ordinaire du 28 novembre, le Bureau a procédé à l'élection de Mme Marlis HUEBNER et de M. Romulus BAN afin de repourvoir les sièges laissés vacants suite à la démission de Mme Valérie Zufferey et de M. Florian Jeannerat, du groupe EMVL.

Selon le protocole en vigueur Mme Huebner et M. Ban prêtent serment et rejoignent les rangs de l'assemblée.

## **4. Election de membres à la commission des pétitions et au Conseil intercommunal PRM**

Suite à la démission de Mme Valérie Zufferey, une place est à pourvoir au sein de la commission des pétitions et au conseil intercommunal PRM. Mme Catherine Hodel relève que ce point ne faisait pas partie de l'ordre du jour et qu'il a été ajouté ce soir, de ce fait elle n'est pas en mesure de proposer une candidature ce soir à moins de demander une interruption de séance. Ce point sera traité lors de la séance du Conseil communal du 7 février 2024.

## **5. Communications du Bureau**

**M. le Président Pascal MARTIN** annonce deux communications :

- Le dépouillement du 2<sup>ème</sup> tour des élections fédérales le 12 novembre 2023 s'est très bien passé, toutes les personnes qui y ont participé sont vivement remerciées.
- Le repas du Conseil communal aura lieu le 10 janvier 2023, les invitations officielles seront transmises prochainement par voie électronique et les modifications au niveau du tarif du repas ont d'ores et déjà été discutées dans les groupes.

## 6. Communications de la Municipalité

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce quatre communications orales, elle débute en lisant la première :

### VERRE DE L'AMITIÉ ET SALÉES AU FROMAGE

---

Comme c'est la tradition lors de la dernière séance de l'année, nous vous informons que vous êtes cordialement invité-es, en fin de séance, à partager le verre de l'amitié et les salées au fromage. Vous aurez la possibilité de déguster le vin du Domaine de la Ville.

Ce moment convivial se tiendra dans la salle Petra N° 1.

### HAUSSE DU TARIF DU GAZ

---

**Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT** lit le texte suivant :

#### Situation actuelle

En 2023, les tensions sur la scène internationale sont plus que jamais d'actualité et le thème de pénurie d'énergie européenne continue à nourrir les incertitudes. Les prix du gaz sur les marchés ont certes baissé mais demeurent volatiles. La tendance demeure à des coûts de fourniture élevés et l'année 2024 présentera des prix supérieurs par rapport aux années antérieures à 2022.

Pour éviter les trop grandes fluctuations des marchés spot (achats directs direct au jour le jour) et d'entente avec les Services industriels de Lausanne qui sont notre fournisseur, il est procédé à des réservations anticipées environ 1 à 2 ans à l'avance. Cette stratégie d'achat a protégé les morgiens-iennes de hausses rapides et violentes mais a pour conséquence une baisse plus lente des coûts d'achat puisque nous paierons en 2024 le gaz réservé en 2022 et 2023. En résumé, nous augmentons nos tarifs plus tard que certains distributeurs-rices mais les baisses de tarifs interviendront également de manière décalée dans le temps.

#### Établissement du budget - hausse de tarif

Le budget 2024 d'achat et de vente de gaz a été établi sur la base des prévisions de prix transmises par notre fournisseur et avec pour objectif de maintenir le même niveau de marge sur le kWh vendu pour les petits et moyens consommateurs-rices, tout en tenant compte d'une baisse des consommations.

Afin de respecter cet objectif cité, une hausse de tarif de + 8 % est prévue au 1er janvier 2024 pour les petits et moyens consommateurs-rices avec un prélèvement de CHF 300'000.00 sur le fonds de fluctuation du prix du gaz. Cette solution a pour avantage d'atténuer la hausse pour les abonnés qui auraient été de +16 %, sans le prélèvement. En parallèle, les gros consommateurs-rices verront, par application automatique de leur contrat, leur facture fluctuer selon l'évolution du prix d'achat du gaz.

Les abonnés seront informés de cette modification tarifaire par une communication intégrée à la facture de décompte 2023 qui sera envoyée en janvier 2024.

**PROLONGATION DE LA ZONE RÉSERVÉE "SUD-EST MORGIE" : MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

---

**Madame la Municipale Laure JATON** s'exprime en ces termes :

La Municipalité de Morges vous informe qu'elle soumet à l'enquête publique la prolongation de la Zone réservée du Sud-Est morgien du 9 décembre 2023 au 7 janvier 2024.

Le dossier pourra être consulté à la Direction urbanisme, constructions et espace public ainsi qu'au Greffe municipal, durant les heures d'ouverture des guichets ; il sera également disponible sur le site internet de la commune. Dans le cadre de l'enquête, le rapport explicatif selon l'art. 47 OAT et l'examen préalable de la Direction générale du territoire et du logement sont également disponibles pour consultation.

L'enquête publique porte uniquement sur la prolongation de trois ans de la zone réservée et une modification de l'article 3 qui simplifie l'implantation des dépendances.

Tous les propriétaires concernés ont été informés de cette mise à l'enquête.

Suite à l'enquête publique, la procédure habituelle d'adoption de planification (art. 34 ss LATC) se poursuivra jusqu'au dépôt du préavis au Conseil communal puis l'approbation cantonale.

**EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LA PARCELLE NO 294 - AVENUE DES PÂQUIS 5**

---

**M. le Municipal Laurent PELLEGRINO** s'exprime en ces termes :

La Municipalité vous informe qu'elle a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente de la parcelle N° 294, située à l'avenue des Pâquis 5, pour un montant de CHF 3'518'000.00.

Cette démarche stratégique en plein cœur du centre-ville s'inscrit dans une vision à long terme pour renforcer notre engagement en faveur d'une politique de logement axée sur la diversification et l'accessibilité du logement visant à pallier la pénurie de logement. L'acquisition de ce terrain ouvre la voie à la réalisation de logements d'utilité publique.

La Municipalité envisage de confier l'élaboration de ce projet à un tiers compétent. À cet effet, une procédure de mise en concurrence sera initiée prochainement par nos services communaux, visant à sélectionner une coopérative de logements qui saura prendre en charge ce projet, conformément aux conditions constructives et financières fixées par la Municipalité.

Cette démarche proactive permettra à notre commune de favoriser l'accès à des logements abordables, conçus pour répondre aux exigences de nos concitoyens morgiens, en particulier à ceux de la classe moyenne, tout en bénéficiant d'une localisation privilégiée.

## 7. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

## 8. Nomination de la Commission de Gestion 2023

<b>Parti</b>	<b>Membres</b>	<b>Suppléant·e·sSuppléants</b>
<b>PSIG</b>	Sandra IMHOF ZRIOUI Ruth WALTER ETTER Véronique DESSAUX HADORN Martine ROCHAT	Sylvie TRUDU
<b>PLR</b>	Marc TISSOT Alexandre DESPOND Jonathan MULLER Floriane WYSS Emilie BOVET	Béatrice GENOUD
<b>VER (Présidence 2023-2024)</b>	Marc-Emmanuel CRIPPA Kevin RICHARDS Robert MIKOLAJEWSKI	Aude JARDIN
<b>EMVL</b>	Mélanie MOJON Clément BOURGEOIS	Jordi VILLAVERDE
<b>UDC</b>	Marc LAMBRIGGER	Patricia DA ROCHA

## 9. Préavis de la Municipalité

**N° 41/12.23 Réponse au postulat du groupe des Verts-es "Pour une réduction des déchets plutôt qu'une augmentation de la taxe" - 1re séance de commission : mardi 16 janvier 2024 à 18 h 30, Salle Léman, Riond-Bosson 14. Présidence PSIG.**

Les commissaires sont :

- **Cédric WIDMER**
- **Catherine HODEL**
- **Jonathan SCHOPFER**
- **Christine MAYOR**
- **Michael FURHOFF**
- **Jean-Hugues BUSSLINGER**
- **Béatrice GENOUD**

**N° 42/12.23 Demande d'un crédit de CHF 332'000.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable sur les chemins du Rossignol, du Pinson et de la Fauvette, ainsi que pour des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement au chemin du Rossignol, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit - 1re séance de commission : mardi 23 janvier 2024 à 18 h 30, Salle Léman, Riond Bosson 14. Présidence VERT**

Les commissaires sont :

- **Marc-Emmanuel CRIPPA**
- **Eva FROCHAUX**
- **Philippe GUEYDAN**
- **Joseph WEISSEN**
- **Sylvie TRUDU**
- **Maurice JATON**
- **Marc TISSOT**

## 10. Rapports de commissions

### N° 32/12.23 Budget pour l'année 2024

**M. Logan ROMANENS** président-rapporteur de la commission des Finances, lit les conclusions, vœux et amendements du rapport.

**M. le Municipal David GUARNA** remercie la commission des Finances pour tout le travail accompli, ainsi que le personnel communal pour les réponses apportées à la commission. La Municipalité maintient les conclusions de son préavis municipal.

Concernant le chargé de projet pour les manifestations, la Municipalité a jugé ce poste comme étant prioritaire, ce sont des compétences et des ressources dont la ville a besoin, et si possible rapidement, raison pour laquelle elle vous invite à accepter ce poste par voie budgétaire, non seulement pour le bon fonctionnement de la commune mais également et surtout pour le bon déroulement des centaines de manifestations qui ont lieu chaque année sur le territoire morgien.

Concernant les deux écritures comptables totalisant CHF 800'000.--, la Municipalité se distancie de certains montants articulés et surtout n'est pas favorable à ce genre d'écritures comptables au budget, car s'il devait y avoir une provision, cela serait plus pertinent qu'elle soit portée au moment des comptes. Pour toutes ces raisons, la Municipalité maintient les conclusions du préavis municipal.

**M. Michael FRANCESCATO** sur la même logique que l'amendement qui refuse la création de 0.8 ETP pour le chargé de projet pour les manifestations et demande que ce poste soit demandé par voie de préavis, dépose deux amendements complémentaires, soit :

1. La proposition de budget 2024 est à adapter comme suit :  
Office de la culture, compte 15010.3011.00 « Traitements » à diminuer de CHF 50'000.--, soit un nouveau montant de CHF 108'900.-- au lieu de CHF 158'900.--.

2. La proposition de budget 2024 est à adapter comme suit :  
Urbanisme, construction et espace public, services administratif et technique, compte 42000.3011.00 "Traitements" à diminuer de CHF 50'000.--, soit un nouveau montant de CHF 1'253'100.-- au lieu de CHF 1'303'100.--

**M. Frédéric EGGENBERGER** relève au nom du groupe PSIG trois motifs de satisfaction. Premièrement l'indexation pleine du salaire des collaborateurs de la Ville. Il est absolument essentiel que la Ville reste un employeur attractif et surtout qu'elle garantisse le maintien du salaire et du pouvoir d'achat de ses collaborateurs. Deuxièmement, un effort conséquent est déployé au niveau du développement de l'offre du transport public, on sait que la mobilité individuelle est l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre, la situation du point de vue du trafic est connue avec un centre-ville très largement engorgé, le renfort de l'offre en transports publics est absolument nécessaire. Troisièmement, le maintien des prestations. C'est une ligne rouge pour le groupe PSIG, les prestations de service public doivent être maintenues sans condition, il en va



de la cohésion de notre ville car des coupes budgétaires frapperaient de plein fouet la population morgienne et en premier lieu les ménages modestes.

Toutefois, le groupe PSIG s'inquiète de l'avenir des finances communales. Il n'est pas soutenable de présenter chaque année un tel déficit budgétaire, qui plus est, en augmentation. La Municipalité doit proposer des solutions et se montrer créative et proactive, c'est-à-dire ne pas se contenter d'essayer de contenir les charges mais aussi trouver des moyens d'augmenter et de diversifier les recettes. Les recettes liées au gaz sont en baisse, il faut donc trouver de nouvelles sources de revenus. Cela peut être des moyens traditionnels comme chercher à attirer de nouveaux contribuables mais cela peut aussi être plus créatif et il se réjouit que la Municipalité ait enfin décidé, après trois ans de l'entrée en vigueur de la Loi cantonale, d'exercer son droit de préemption. C'est une bonne nouvelle à double titres, non seulement cela permet d'offrir à la population des logements d'utilité publique et en particulier des logements à loyers abordables, ce qui est plus que nécessaire en cette période de crise aigüe du pouvoir d'achat. Cela permet également d'encaisser des nouvelles recettes, sous la forme de redevances liées au droit de superficie qui sera consenti en faveur de la coopérative retenue pour créer les logements d'utilité publique. Il encourage la Municipalité à se montrer proactive dans ce domaine et il rappelle que cela fait maintenant quatre ans que le Conseil attend que la Municipalité lui présente sa stratégie foncière.

Concernant les amendements du PLR, cela lui semble problématique à double titres, non seulement c'est faire fi du travail de la commission des finances qui a procédé à un examen minutieux des trois demandes de postes. Les sous-commissions ont rencontré les municipaux en charge des dicastères urbanisme et culture, le besoin a été objectivé, identifié, les sous-rapports de commission ont été voté à l'unanimité par la commission des Finances, il ne peut pas imaginer envoyer tout ce travail à la poubelle d'un geste du bras.

Le deuxième point problématique est cette position dogmatique de systématiquement refuser les postes qui sont proposés au travers du budget qui revient à ignorer les arbitrages qui doivent être faits par la Municipalité dans le cadre des processus budgétaires. La Municipalité doit identifier les besoins en termes de ressources, procéder à des arbitrages pour prioriser là où des renforts sont nécessaires et si l'on demande des préavis ad hoc pour chaque création de poste on perd en cohérence budgétaire et en vision transversale. Le groupe PSIG invite à refuser ces deux amendements.

En résumé, le groupe PSIG soutiendra le budget, au vu du maintien des prestations et du développement de l'offre en transports publics mais appelle la Municipalité à élargir le champ de ses réflexions et à faire preuve de créativité pour trouver de nouvelles recettes.

**Mme Maria Grazia VELINI**, membre de la COFIN, s'exprime ce soir car elle est la seule à avoir refusé l'amendement sur le poste attaché au Greffe car selon elle il faut faire confiance à la Municipalité qui a conscience des priorités à donner sur le terrain. Deux nouveaux amendements sont déposés ce soir. Elle tient à rappeler que le budget est un préavis, donc elle ne comprend pas le sens de faire des amendements pour trois postes pour qu'ils soient également présentés par voie de préavis. L'élaboration de préavis prend du temps et coûte de l'argent. Des descriptifs plus étoffés des postes auraient sans doute permis à la Commission des Finances d'avoir une discussion plus constructive mais il n'en demeure pas moins que ces postes sont nécessaires.

Ce manque d'effectif amène des dysfonctionnements, la cheffe de service fait du travail administratif alors qu'elle a d'autres tâches à gérer, le stagiaire fait le travail d'un employé au lieu de faire ce qui est prévu dans le stage. Le secrétaire municipal M. Giancarlo Stella cumule tellement de fonctions actuellement qu'il est indispensable de lui amener du renfort.

Elle encourage les personnes qui se plaignent de ce budget à le refuser.

Elle peut vivre avec ce déficit et va soutenir le préavis municipal en souhaitant que les membres du Conseil communal fassent preuve de bon sens en refusant ces amendements.

**M. Yvan CHRISTINET** constate que depuis le changement de législature les montants déficitaires des budgets n'ont jamais été aussi élevés. Il ne sait pas si cela est dû au changement de personnes mais il est convaincu que ces montants n'auraient jamais passé avant le changement de législature et il est surpris qu'il n'y ait pas d'avantage de remarques ce soir.

Il revient sur les montants qui ont été sortis des bénéficiaires sur les bâtiments, ce point a été longuement discuté lors du préavis sur la rénovation des bâtiments, également lorsque les Vert·e·s ont proposé un point supplémentaire d'impôt affecté aux bâtiments, on était à peu près dans le tir par rapport aux francs mais les plus de CHF 800'000.00 votés dans le cadre de la rénovation des bâtiments ne suffiront pas à rattraper le retard accumulé. La proposition des Vert·e·s via le point d'impôt supplémentaire demandait des ressources supplémentaires alors que ce qui est proposé ici c'est plutôt essayer de piocher dans la caisse pour essayer de mettre un sparadrap sur nos bâtiments.

Dernier point, « les bras lui en tombent » lorsque l'on parle de petits soucis financiers de gros projets qui se sont passés dans l'enceinte du territoire Beausobre et que l'on vient demander une diminution de poste pour les gens qui gèrent ce genre de situation, il ne comprend pas.

**Mme Annabelle AMSLER** souhaite prendre position concernant l'amendement pour le refus du poste de coordinateur·trice culturel·le de 0.5 EPT. Elle déclare ses intérêts, elle est l'épouse du responsable de la bibliothèque de Morges qui fait partie du dicastère de la culture, mais n'est cependant pas visée par le poste en question. Qu'est-ce que la culture ? Comme le dit Alain Berset, président de la Confédération : *« La culture nous relie les uns aux autres, elle nous apprend à connaître notre passé, et nous permet aussi de nous projeter dans l'avenir, elle contribue à forger notre identité, elle contribue à forger notre pays et c'est pour cela que le Conseil fédéral s'engage pour la culture »*.

Qu'est-ce que la culture pour Morges ? Si l'on prend comme exemple la dernière remise du prix de la distinction culturelle, l'on peut voir qu'elle touche des domaines très variés. En 2020, l'humoriste Yann Lambiel a reçu ce prix, en 2022 c'est le Chœur mixte « Les Mouettes » qui l'a obtenu, et cette année c'est la poétesse Laurence Verrey.

Dans le budget, on peut lire au sujet de la création de ce poste, qu'il est nécessaire et permettra de consolider l'office afin qu'il puisse mener sa politique culturelle décidée par la Municipalité et qu'il permettra de pérenniser son bon fonctionnement. On peut lire également que la charge administrative a augmenté ces dernières années en lien avec l'importance de la communication et des réseaux sociaux dans le domaine de la culture. Il n'est selon Mme Amsler par nécessaire d'être un spécialiste de la culture pour se rendre compte qu'il est indispensable de communiquer via les réseaux sociaux si l'on veut toucher un large public. Or la culture se doit de communiquer afin de toucher la population et de pouvoir atteindre ses objectifs de rassemblement et de cohésion sociale. C'est pourquoi elle a voté contre cet amendement visant à supprimer le poste

de coordinateur·trice culturel·le du budget, et elle invite les Conseillers·ères à faire de même.

**M. Michael FRANCESCATO** souhaite rassurer sur les craintes émergeant au sein de la commission de gestion, il revient sur la page 44 du rapport de la commission des Finances qui mentionne « pour ce qui est du budget 2024, même si nous aurions préféré que la demande d'EPT additionnelle à la culture se fasse par voie de préavis etc. » signé de Mme Veronika Gaskell et Maria Grazia Velini. Il s'étonne de la géométrie variable et de s'offusquer tout à coup que le PLR veuille faire un amendement à la commission des Finances. La gauche ne s'est pas offusquée de voter un amendement pour augmenter le point d'impôt alors que la commission des Finances avait été unanime à l'époque.

Enfin, le but n'est pas de refuser absolument ces postes, mais de constater qu'aujourd'hui nous n'avons pas les éléments pour discuter et se déterminer sur ces postes ou non. Il a relevé plein de points, notamment au sujet de la police des constructions, qui demandent des éclaircissements. La volonté aujourd'hui est donc d'obtenir un préavis qui puisse être étudié et non pas simplement de s'opposer à ces postes, il remercie de soutenir les amendements déposés.

**M. Pascal GEMPERLI** remercie M. Francescato de lui rappeler au bon souvenir de l'aventure du point d'impôt, même si le résultat n'a pas été celui qu'il escomptait, il a vécu une belle expérience humaine. Il pense qu'il y a une différence entre la discussion en commission et la votation, entre les deux certains paramètres peuvent évoluer. Typiquement, en commission il est dit que les fonds nécessaires pour la stratégie énergétique sont couverts dans le budget et au moment de recevoir le budget on découvre que ce n'est pas le cas. Si la réalité change, les avis peuvent changer.

Concernant les points du jour, il va soutenir l'amendement lié au poste de l'organisation des événements, car l'étude a été réalisée dans le détail par la sous-commission et les réponses données ne permettent pas d'accorder ce poste.

Par contre, les deux autres postes liés à la police des constructions et à la culture, qu'il est proposé de supprimer, il ne comprend pas, quelles sont les bases sur lesquelles il est décidé de couper, pourquoi attaquer ces deux postes là ?

Concernant l'amendement lié aux CHF 800'000.-- affectés à l'assainissement, il le soutiendra avec beaucoup de conviction. Parce qu'il y a peu nous nous sommes battus bec et ongles pour essayer de gagner environ CHF 850'000.-- avec le fameux point d'impôt. Selon la même logique énergétique il va défendre l'assainissement des bâtiments. Ce n'est pas un montant supplémentaire, mais il est assuré, il n'y a pas de coupe, la peur qu'il peut y avoir c'est que l'on affecte l'argent ici pour l'assainissement des bâtiments mais que cela manque ailleurs. Cette crainte est selon lui infondée. L'amendement propose une affectation durable, structurelle, le crédit-cadre d'environ 17 millions pour l'assainissement des bâtiments est également une bonne chose, mais qui prendra fin en 2026.

**Mme Maria Grazia VELINI** revient sur les propos de M. Francescato, elle faisait référence aux discussions lors de la commission et non au rapport de la sous-commission dont elle était en charge, si en visionnant l'enregistrement elle se rend compte que ses propos étaient erronés elle lui présentera alors ses excuses.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** ne cache pas que lorsque la Municipalité présente un budget déficitaire de plus de 10 millions elle partage en partie les préoccupations du Conseil communal, qui sont légitimes.

Toutefois il est important de se situer par rapport au contexte économique actuel, l'inflation, la décision de la Municipalité de procéder à l'indexation des salaires, qui génère aussi des charges pérennes qui ont été portées au budget 2023 et qui le sont encore au budget 2024. Donc on peut faire des comparaisons entre les exercices budgétaires précédents mais il faut toujours les replacer dans leur contexte et le contexte économique général est peu favorable.

Maintenant, la Municipalité prend ses responsabilités, elle priorise, elle étudie toutes ses dépenses supplémentaires qui sont demandées par les services, elle analyse la nécessité de ces demandes et elle fait un arbitrage. Elle a instauré un processus budgétaire strict sur les charges maitrisables et comme chacun le sait dans cette salle, les charges réellement maitrisables sont succinctes par rapport au montant total du budget qui est soumis ce soir.

Concernant les postes qui sont demandés au budget, effectivement il y a une nouvelle fonction avec le chargé de projet en manifestations, les autres demandes sont des ajustements en taux pour pouvoir répondre au bon fonctionnement des services par rapport aux charges de travail qui augmentent, à des projets dont la réalisation est nécessaire. La Municipalité a présenté les postes au Conseil à fin septembre, elle a répondu à bon nombres d'interrogations dont les réponses figurent à la page 16 du préavis municipal, des échanges par écrit ou oral ont eu lieu avec les sous-commissaires de la Commission des Finances pour répondre aux diverses questions concernant le cahier des charges, le bien-fondé du poste, la raison d'être et le pourquoi du comment la Municipalité a décidé d'octroyer ces postes au budget, en toute transparence.

La raison pour laquelle elle a décidé de présenter ces postes par voie budgétaire est qu'ils ont un impact sur les finances communales, puisqu'il s'agit d'une charge supplémentaire pour la Ville, mais évidemment aussi des ressources, c'est bien cela qui est sollicité. Mais elle a aussi décidé de limiter l'augmentation de ces charges, à l'interne également quand il s'agit de prioriser certains mandats externes.

Encore une fois, les ressources demandées ce soir ont été jugées nécessaires par la Municipalité, elles permettent de réaliser les tâches et les projets qui sont nécessaires pour la Ville et par conséquent Mme la Syndique invite les Conseillers·ères à soutenir le préavis du budget tel que présenté par la Municipalité.

**M. Bastien MONNEY** relève quand même que les charges maitrisables sont faibles, elles l'étaient également lors des précédentes législatures, avec une posture très dogmatique des collègues de l'autre côté de l'hémicycle et dans l'hypothèse où la majorité changerait à l'occasion, il espère que cette position dogmatique prenne fin.

Pour sa part, il revient sur la restauration en milieu scolaire. Il s'était offusqué il y a peu du montant de l'augmentation de la participation des parents, soit CHF 2.00 par repas, ce qu'il estime inadéquat dans une période où la pression est déjà très forte sur les familles et sur le pouvoir d'achat. Dès lors, il a demandé à l'un des membres de la Commission des Finances de poser la question du nombre de repas qui était servis pour les élèves morgiens et l'information transmise est 23'300 repas servis pour les élèves entre le 1P et le 6P et 20'590 repas entre le 7P et le 11P, soit environ 40'000 repas par année. Cela correspond à CHF 80'000.00. Les amendements déposés pour tenter de réduire le montant déficitaire du budget sont de l'ordre de 0.06%, c'est 6.5% qu'il nous faut trouver, même si ces amendements sont acceptés le budget restera fortement déficitaire. Il propose de le rendre encore un peu plus déficitaire en déposant l'amendement suivant :

- De porter au budget 2024 un montant de CHF 80'000.00 comme estimation de l'augmentation de la participation aux repas des élèves morgiens et de charger le service des finances d'imputer ce montant dans les comptes idoines, en augmentation des charges et de réduction des recettes.

**M. le Président Pascal MARTIN** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur les amendements.

Vote sur les 5 amendements :

**Amendement 1** - Refuser la création d'un poste de 0.8 ETP pour le poste de chargé des manifestations.

Résultat : 37 oui, 34 non et 6 abstentions. L'amendement est accepté.

**Amendement 2** - Création d'une réserve pour les bâtiments.

Résultat : 42 oui 18 non et 16 abstentions. L'amendement est accepté.

**Amendement 3** : Office de la culture – diminution d'un montant de CHF 50'000.00.

Résultat : 44 non, 31 oui et 3 abstentions. L'amendement est refusé.

**Amendement 4** – Service de l'Urbanisme – diminution d'un montant de CHF 50'000.00.

Résultat : 46 non, 27 oui et 5 abstentions. L'amendement est refusé.

**Amendement 5** – De porter au budget 2024 un montant de CHF 80'000.-- comme estimation de l'augmentation de la participation aux repas des élèves morgiens et de charger le service des Finances d'imputer ce montant dans les comptes idoines (en augmentation de charge et de réduction des recettes).

Résultat : 39 oui, 34 non et 5 abstentions. L'amendement est accepté.

---

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission des Finances ainsi que des rapports des sous-commissions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**Décide**

(44 OUI, 15 NON, 19 abstentions)

1. de refuser la création de 0.8 ETP pour le poste de "Chargé de projet manifestations" et ainsi de diminuer les valeurs pour les comptes suivants :
  - 11000.3011.00 "Traitement" de CHF 75'000.00, soit un nouveau montant de CHF 875'100.00 au lieu de CHF 950'100.00
  - 11000.3030.00 "Cotisations AVS-AC" de CHF 7'000.00, soit un nouveau montant de CHF 85'100.00 au lieu de CHF 92'100.00
  - 11000.3040.00 "Cotisation à la caisse de pension" de CHF 12'000.00, soit un nouveau montant de CHF 142'400.00 au lieu de CHF 154'400.00
  - 11000.3050.00 "Assurances de personnes" de CHF 2'000.00, soit un nouveau montant de CHF 23'600.00 au lieu de CHF 25'600.00
  
2. de porter au budget 2024 un montant de CHF 600'000.00 comme estimation de la totalité des excédents de revenus, selon le même principe que pour l'enveloppe globale d'entretien des bâtiments scolaires (59000.3141.00), dans un compte par nature "attribution à la réserve des bâtiments scolaires" (59000.3803.00).
  
3. de porter au budget 2024 un montant de CHF 200'000.00 comme estimation de la totalité des excédents de revenus, selon le même principe que pour l'enveloppe globale d'entretien des bâtiments (35000.3141.00), dans un compte par nature "attribution à la réserve des bâtiments" (35000.3803.00)
  
4. de porter au budget 2024 un montant de CHF 80'000.00 comme estimation de l'augmentation de la participation aux repas des élèves morgiens et de charger le service des Finances d'imputer ce montant dans les comptes idoines (en augmentation des charges et de réduction des recettes)
  
5. d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2024 présentant un excédent de charges de CHF 11'090'200.00
  
6. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**N° 22/11.23 Rapport-préavis : Réponse au postulat du groupe des Vert-e-s, « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges » et au postulat du groupe PLR, « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges » et demande d'un crédit de CHF 180'000.00 pour doter le parking du Parc des Sports et les places de stationnement situées dans le Bourg historique d'un système de détection de places libres.**

**Reprise de la discussion.**

**Mme Sylvie FAY** commence par remercier la Municipalité pour sa communication écrite amenant des compléments suite à la demande du report de la discussion. Le groupe des Vert-e-s n'avait pas réalisé que les CHF 180'000.00 demandés dans le préavis ne concernaient pas l'installation d'affichage du nombre de places libres dans les parkings souterrains du centre-ville de Morges y compris le parking du Parc des Sports. Tous ces parkings au centre-ville ont l'immense avantage de se situer à 5 minutes à pied du Bourg, tout en ne nécessitant pas pour les voitures qui vont s'y parquer de s'engager dans le circuit automobile de recherche de places de parc du Bourg que forment la rue des Charpentiers et la rue Louis-de-Savoie.

C'est un atout indéniable dans ces parkings pour qui veut diminuer le trafic induit par la recherche de place de parc située dans le Bourg. Et même le parking des Charpentiers qui nécessite de s'engager un peu dans ce circuit a une entrée qui permet à toutes les voitures venant de l'Est, d'y rentrer directement. Quant à l'Ouest, le parking du Parc des Sports permet un accès rapide à pied au centre-ville.

A contrario, indiquer le nombre de places libres situées dans le Bourg a cet effet pervers d'attirer les voitures à s'engager dans le circuit automobile autour du Bourg afin d'aller rechercher les places libres indiquées sur les panneaux. Alors que si ces voitures étaient allées se parquer directement dans un des parkings en ouvrage dans le centre-ville, elles n'auraient pas participé au trafic routier autour du Bourg et les occupants de ces voitures se seraient trouvés à la sortie du parking à 5 minutes à pied du Bourg.

En essayant de rechercher dans le préavis des informations concernant ce système d'affichage aux entrées de la Ville de Morges, on tombe sur cette petite phrase dans le rapport de réponse à notre postulat « la structure d'information ainsi créée pourra être utilisée par les parkings privés pour qu'ils puissent également y afficher leur information s'ils le désirent. Le Bureau de la mobilité est en contact avec les gestionnaires des parkings privés situés sur le territoire de la Ville pour que ceux-ci puissent participer ». Effectivement, quand on lit cela, on se rend compte que rien n'est fait encore à ce niveau-là, que les parkings privés peuvent s'ils le désirent en profiter, alors que c'est nécessaire, donc oui, on aurait pu deviner, elle fait son mea culpa, que ces CHF 180'000.00 ne concernaient pas ce système d'affichage.

Le fait est, que si les parkings privés ne désirent pas participer au système d'affichage aux entrées de la Ville, ces CHF 180'000.00 engagés pour la détection des places de parcs libres, dont une grande partie concerne celles situées dans le Bourg, ne servira à rien et sera même contreproductif. De plus, étant donné que le système d'affichage de la CGTA ne sera visiblement pas disponible en 2024, pourquoi ne pas installer un système propre dédié à la redirection des voitures vers des parkings en ouvrage de la Ville de Morges qui soient privé ou public.

Alors oui c'est vrai, ces remarques auraient pu être remontées auprès de la commission en charge de l'étude de ce préavis, mais en relisant le rapport-préavis qui consiste à fournir un rapport de réponse à deux postulats et en plus d'en profiter pour demander dans la foulée CHF 180'000.00 pour répondre à un point demandé dans lesdits postulats, sans donner aucun détail sur la répartition des coûts la laisse relativement perplexe et n'aide pas beaucoup à pouvoir poser des questions en commission.

À l'avenir, elle encourage la Municipalité à fournir un rapport de réponse au postulat séparé, dans lequel elle y annonce un préavis déposé en parallèle. Préavis sur lequel une commission ad hoc pourra y trouver tous les détails dont elle a besoin pour se prononcer.

En conclusion, le groupe des Vert·e·s estime que cette demande de CHF 180'000.00 ne peut pas répondre en l'état à sa demande de diminution du trafic induit par la recherche de place de parc dans le Bourg de Morges. C'est pourquoi, le groupe propose de renvoyer ce préavis à la Municipalité en lui demandant de revenir vers le Conseil avec un préavis séparé, incluant la mise en place de ces panneaux d'affichage aux entrées de la Ville, dédiés à l'indication des places de parc libres dans les parkings souterrains en y incluant celui du parc des Sports et tous les parkings privés en plus. Les démarches abouties avec les parkings privés pour faire remonter les informations dont ils disposent, et la mise en place d'un système de détection des places libres uniquement du parking du Parc des Sports.

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** répond à Mme Fay qu'elle regrette si la commission n'a pas eu les réponses à l'entier de ses questions puisque la Municipalité était volontiers à sa disposition. Elle précise qu'aucune base légale ne peut contraindre les propriétaires de parking privé à afficher les places qui sont disponibles dans leur parking, contrairement à d'autres cantons, comme par exemple celui de Fribourg. Cela étant entre le dépôt du préavis et la date d'aujourd'hui, le Bureau de la mobilité a contacté les parkings privés des Charpentiers, de l'îlot Sud et du parking des Halles qui ont déjà donné un préavis favorable et qui donc permettrait d'afficher le nombre de places disponibles qui sont contenues dans leurs infrastructures.

La Municipalité utilise la réponse au postulat puisque celui-ci demande la possibilité de se doter d'un tel système et que la Municipalité a besoin du crédit pour réaliser la mesure. Il y a une unité de matière dans le fait de présenter dans le même lot l'étude qui a été faite, qui justifie le besoin et qui donne au travers de la décision du Conseil les moyens à la Municipalité de mettre en œuvre la proposition qu'elle juge nécessaire.

Pour répondre à la question et pour que cela soit clair ce soir, au travers des CHF 180'000.00 qui sont demandés il s'agit d'équiper le Parc des Sports, les Quais et la rue Louis-de-Savoie de ce système de détection de places ainsi que de l'interface qui permettra sur les panneaux de la GTCA d'indiquer le nombre de places qui sont disponibles en ces endroits de même que les parkings privés qui ont donné un ok de principe et devraient permettre d'allonger la liste des parkings renseignés.

Concernant le choix d'utiliser les panneaux de la CTCA c'est aussi une question stratégique puisque ces panneaux sont situés en amont de l'entrée, leur emplacement est judicieux et existant, ils ne servent qu'à annoncer des événements majeurs et cela évite de surcharger le paysage visuel avec d'autres panneaux. La décision finale dépend du Canton mais cette installation est prévue en 2024 après la réalisation des travaux sur les quais. Elle invite à suivre les conclusions du préavis municipal.



**Mme Floriane WYSS** en tant que présidente de la commission et également membre du PLR, trouve un peu dommage que pour des raisons qu'elle imagine idéologiques, certaines personnes s'opposent à une solution qui est souhaitée par tout le monde pour diminuer la pollution de toutes sortes et améliorer le bien-être des citoyens au centre-ville. Ce qui est proposé est un essai qui ne va pas peut-être pas aussi loin que ce que l'on pourrait imaginer mais pour une fois que tout le monde est d'accord elle encourage à l'action et amener enfin une solution à ce problème récurrent.

**M. Frédéric EGGENBERGER** réagit dans un premier temps sur la détermination écrite de la Municipalité et remercie pour les réponses très intéressantes en particulier sur les enjeux de protection des données. Ce qu'il retient c'est que la Municipalité a la compétence d'installer seule des caméras d'observation sans qu'il n'y ait besoin d'une autorisation formelle puisqu'il n'est pas question ici de vidéo de surveillance dissuasive. Par contre, dès l'instant où des données personnelles sont traitées, ce qui sera le cas puisque le système analysera des images pour détecter le nombre de places libres. De ce fait, une base légale est nécessaire. Il y a deux éléments qui lui semblent un peu confus par rapport à cette base légale. Il a cherché le document auquel il est fait référence dans la détermination, sur le site Internet de la Ville il a trouvé les prescriptions municipales dont l'article 1<sup>er</sup> définit le but et qu'il lit « les présentes prescriptions déterminent les conditions auxquelles les personnes établies à Morges peuvent parquer leur véhicule pendant trois jours (72 heures au maximum) sur les emplacements communaux réservés au stationnement limité ». Il ne voit pas le lien de connexité avec la problématique des caméras d'observation dans le Bourg historique et cela lui semble assez audacieux d'un point de vue juridique d'intégrer dans ce document-là, du point de vue matériel, cette base légale.

L'autre point un peu confus, lorsque l'on parle de base légale on parle d'une disposition qui est adoptée par un organe législatif, si on fait le parallèle avec le Canton, lorsqu'un service de l'État de Vaud prévoit de traiter des données personnelles, le Conseil d'État doit présenter un projet de modification de Loi cantonale, en l'occurrence la LVLHR (Loi d'application de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes) qui est soumis au Grand Conseil pour adoption. Est-ce que la base légale dont il est question est vraiment de compétence municipale ou ce n'est pas au Conseil communal de l'adopter, auquel cas il lui semble qu'il faudrait que la Municipalité présente un projet de règlement à notre Conseil.

Il est désolé d'insister mais cette question est importante car c'est une question de respect du cadre légal cantonal et de respect des prérogatives des Conseillers-ères communaux.

Il en vient au fond et aux enjeux de mobilité. Le groupe PSIG exprime de fortes réserves sur ce projet de dispositif de signalisation. Pour répondre à Mme Floriane Wyss, le PSIG n'est pas opposé par principe mais, comme l'a dit Mme Fay, si le but est de pacifier la situation au centre-ville ce n'est pas en envoyant encore plus de voitures dans le Bourg que l'on va y parvenir. Dans la détermination de la Municipalité, deux phrases ont vraiment retenu son attention, la première « personne ne peut prédire les comportements futurs des automobilistes face aux informations de places libres » et « ce nouveau système devra dans tous les cas faire l'objet d'une évaluation et d'adaptations si nécessaires ». S'il comprend bien, l'on n'est même pas sûr du point de vue de la mobilité que ce soit pertinent de signaler des places libres dans le Bourg historique mais on nous propose quand-même un investissement de près de CHF 200'000.00 en nous disant qu'il sera évalué si des adaptations sont nécessaires. Il trouve que l'on marche sur la tête. Si ce système n'apporte pas de garantie au point de vue de la mobilité il suggère d'y aller pas à pas, de se contenter d'un système au Parc des Sports et dans les parkings souterrains étant donné que tout le monde est d'accord là-dessus et dans un deuxième temps faisons une évaluation,

après deux ans d'utilisation par exemple. Et sur la base de ce bilan on évaluera si cela fait sens d'élargir le dispositif au centre historique. Ce projet maximal lui paraît incohérent à plusieurs niveaux, contreproductif et n'encourage pas les transports en commun.

Le groupe PSIG soutiendra la demande de renvoi proposée par le groupe des Vert·e·s afin de permettre à la Municipalité de revenir avec un projet correctement ficelé, qui non seulement correspond à la demande du postulat quitte à proposer dans un second temps un élargissement au Bourg historique après une période probatoire. Cela permettra d'éviter une dépense potentiellement inutile et à la Municipalité de régler la question de la protection des données en proposant d'introduire la base légale dans le bon instrument, plutôt que de faire du bricolage en l'intégrant dans des prescriptions municipales qui selon lui, à première vue, n'ont pas de lien avec le sujet.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond à M. Eggenberger qu'elle n'est pas juriste de formation, mais lorsque le Greffe municipal contacte la DGAIC qui confirme que la procédure est bonne et bien elle se fie aux informations reçues, et comme l'a écrit la Municipalité dans sa détermination, si la procédure a été jugée conforme par la DGAIC alors cela lui convient.

Concernant la phrase soulevée par rapport à l'évaluation, M. Eggenberger l'a dit lui-même, lorsque l'on met en place quelque chose de nouveau, toute politique publique qui cherche à réaliser une tâche devrait faire l'objet d'une évaluation après un certain temps et bénéficier des ajustements nécessaires, c'est dans ce sens que la phrase a été écrite. La Municipalité maintient que la détection de places libres permet de fluidifier le trafic et avec l'appui du service de la mobilité est convaincue du bien-fondé de ce projet qui bien sûr devra être évalué.

**M. Michael FRANCESCATO** cite le plan des mesures OPAIR de l'agglomération Lausanne-Morges de 2018, adopté par le Conseil d'État. Le dimensionnement et la gestion du stationnement représentent ainsi des éléments particulièrement sensibles du point de vue de la protection de l'air et autres enjeux de la politique des transports urbains. Concernant le dimensionnement, on ne parle pas du tout ici de rajouter des places de parc, on est même dans un secteur où certaines vont être supprimées, certaines ont déjà été validées avec la rénovation et la transformation de la rue Louis-de-Savoie, d'autres suivront encore avec la peut-être future Voie verte sur les quais.

La gestion du stationnement représente un élément particulièrement sensible. La mesure MO2, telle que mentionnée dans la détermination de la Municipalité qui traite du stationnement public, mentionne justement la nécessité d'assurer la disponibilité d'une offre à court terme au centre-ville est une nécessité, mais qu'en plus de ça, les communes doivent développer et mettre en œuvre une gestion du stationnement tel qu'il nous est proposé ici pour éviter que les gens tournent en rond. Parce que malgré tout, à un moment ou un autre chacun d'entre vous a besoin d'une place au centre-ville pour x ou y raison. Le procès des places au centre-ville n'a pas lieu d'être ici mais d'optimiser la gestion de celles-ci.

Aujourd'hui, personne ne peut prédire la plus-value de ce système pour Morges et on ne pourra jamais prédire l'avenir, par contre le système tel qu'il est proposé a déjà été mis en place dans de nombreuses agglomérations suisses, dans le canton de Fribourg c'est même une obligation légale de mettre en place ce dispositif. Pour la qualité de vie, pour garantir l'attractivité du centre-ville pour ses commerces, ses restaurants, pour tous les citoyens, cet investissement relativement faible mérite d'être soutenu, il remercie les Conseillers·ères pour leur collaboration.

**Mme Sylvie FAY** rassure M. Francescato sur le fait que s'il n'a que 5 minutes pour faire ses courses et doit porter des objets lourds les parkings en souterrains à 5 minutes du centre-ville

sont à sa disposition. Pour le groupe des Vert·e·s indiquer les places dans le Bourg est totalement contre-productif mais pour le reste du projet le groupe soutient ce qui est proposé. Le groupe maintient sa demande de renvoi du préavis, qui a toute sa pertinence, mais en demandant la suppression de la détection des places situées dans le Bourg. Ce n'est pas un aspect idéologique, mais technique qui a été démontré. Indiquer qu'il y a des places dans le Bourg ne fera qu'attirer davantage de véhicules

**M. Stéphane DEWARRAT** a constaté que récemment un parking privé souterrain a modifié ses tarifs, est-ce pour augmenter son attractivité ou en réponse à la hausse des prix des places en surface dans la Ville de Morges. Il espère qu'à l'avenir la Municipalité saura faire preuve d'agilité concernant ces tarifs surtout pour la zone Morges Est ou le Parc des Sports, pour ceux qui ont décidé de faire une balade avant d'arriver au centre-ville pour faire leurs courses.

Pour le système proposé à voir à l'usage s'il faudra désactiver la fonction pour la rue Louis-de-Savoie et les quais, les gens vont effectivement continuer à faire le tour pour voir si une place est libre. Avec la tarification appliquée, certains autres parkings en ouvrage sont plus intéressants pour un stationnement de courte durée. Est-ce que la gauche s'oppose totalement au projet ou est-ce qu'elle accepte que le Parc des Sports soit doté de ce système ?

**M. Pascal GEMPERLI** trouve l'exemple de M. Francescato qui dit que l'on a besoin de la voiture pour stationner au centre-ville dans le cas où l'on doit porter quelque chose de lourd ou que l'on a très peu de temps, particulièrement parlant. Il cite les résultats d'une étude réalisée au niveau de l'espace qui dit qu'une voiture parquée prend l'espace de 5 vélos qui conduisent ou de 20 personnes qui marchent ou de 12 places de parc pour vélos. Chaque voiture qui circule au Bourg chaque place de parc située au Bourg, réduit le nombre de clients potentiels pour les commerces ce qui est un grand gâchis pour nos commerçants et nos restaurateurs. D'autres études, réalisées ailleurs qu'en Suisse prouvent que les personnes qui se déplacent à vélo ou à pied consomment plus souvent. Il soutient le projet qui met en avant les parkings souterrains et le Parc des Sports et qui est plus écologique.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** remercie M. Gemperli d'avoir parlé vrai, à grand renfort d'études, car l'on trouve des études sur absolument tout, l'une prouvant le contraire de l'autre sur le même sujet. M. Gemperli est sorti des bois, le groupe des Vert·e·s ne veut pas de places de parc au centre-ville, que ce soit dit honnêtement et clairement. A l'heure actuelle il y a des places de parc qui sont légales. Il encourage les Vert·e·s à déposer une motion ou ce qu'ils veulent pour interdire le stationnement au centre-ville et le Conseil communal voire le peuple en décidera.

Il lui paraît logique que si ces places existent, l'on mette en place un système permettant de les gérer au mieux et éviter qu'elles ne soient pas utilisées. Ce n'est pas en refusant le préavis qui est proposé ce soir que l'on fera avancer les choses, notre intérêt est d'être plus efficace et ce préavis y contribuent. Quant aux sous-jacents et aux réflexions tant de Mme Fay que de M. Gemperli il les invite à venir avec des propositions claires, ouvertes et qui reflètent exactement leur point de vue. Il remercie par avance de soutenir ce rapport.

**M. Bastien MONNEY** répond à M. Busslinger qu'il n'y a aucune attaque envers les places du centre-ville, elles sont présentes et peuvent être occupées. Le problème qu'il voit dans la discussion est que l'on a des parkings en ouvrage qui sont dédiés exclusivement au parking et qui doivent servir en priorité à recueillir les véhicules qui arrivent en Ville de Morges. Lorsque l'on monte dans sa voiture l'on sait si on a l'intention de se parquer dans un de ces parkings ou de chercher une place en surface au centre-ville. Les indications du nombre de places restantes uniquement pour les parkings souterrains et le Parc des Sports permettent de se diriger au bon

endroit et il n'est pas utile de déployer ce système au-delà. Tous les parkings sont au centre-ville. Il soutient le renvoi du préavis à la Municipalité pour une étude plus approfondie, une vision claire de qu'est que le centre-ville, on ne parle pas du parking de l'Eglise, ni de celui de la Poste par exemple. Ce préavis pourrait être retravaillé pour viser réellement les objectifs qui sont à atteindre c'est-à-dire de réorienter les automobilistes vers les parkings en ouvrage et avoir un centre-ville un peu pacifié car les gens ont décidé de se parquer au bon endroit.

**Mme Floriane WYSS** pour aller dans le sens de M. Busslinger et pour rappeler une chose importante c'est que ce préavis part d'une base d'un postulat des Vert·e·s qui demande des mesures à la Municipalité pour désengorger la Ville soit « d'étudier toutes les mesures possibles à mettre en place pour décourager le flux incessant des voitures à la recherche d'une place de parc en surface et encourager la redirection rapide de ces voitures dans les parkings existants ». Ils citent parmi ces mesures une signalisation efficace et dynamique des possibilités de parking.

Lorsqu'elle lit le rapport-préavis, il répond au postulat des Vert·e·s donc pour elle c'est un comble de s'y opposer.

**Mme Sylvie FAY** précise que les Vert·e·s ne s'opposent pas à ce préavis mais demandent le renvoi pour une meilleure étude car le groupe est totalement pour l'installation d'un système de détection des places de parc libres au Parc des Sports mais contre ce système dans le Bourg.

**M. Michael FRANCESCATO** cite l'article 48 du règlement du Conseil communal qui stipule « la commission propose la non entrée en matière, l'acceptation, le rejet, la modification des propositions soumises à son examen (amendement), ou le renvoi à la Municipalité pour nouvelle étude. » Il ne voit pas ce droit-là attribué au reste du Conseil. Au risque de répéter ce qui a été dit il a l'impression que l'on fait le procès des places de parc au centre-ville et ce n'est pas le propos. Le propos est la manière de les gérer car une gestion est nécessaire, sont soutenues par les mesures OPAIR qui apportent un certain crédit à cette mesure. Il ne comprend pas cet acharnement contre cette mesure qui amènerait une claire plus-value et amélioration de la situation au centre-ville de Morges.

**M. Jean-Bernard THULER** est étonné par la teneur de ce débat, il ne sait pas si le groupe PLR pense aux habitants du Bourg ou aux automobilistes. En ce qui le concerne, les habitants qui cherchent une place de parc viennent de la couronne morgienne. Les Morgiens se déplacent à pied et savent bien que c'est dissuasif de se parquer à Morges. Il invite M. Francescato à s'approcher de la ville de Sion qui a décidé de ne plus tolérer de voitures au centre-ville en prenant les murs de l'ancienne ville comme délimitation, les commerçants s'en portent bien et les habitants du Bourg aussi. On doit tenir compte des personnes qui ne sont pas pro-voitures et pour lesquelles c'est un poison.

Pour M. Busslinger qui semble douter du bien-fondé des études venues d'ailleurs, il affirme que lorsqu'il est sur son vélo il a le temps de compter le nombre d'automobilistes tout seul dans leur voiture et il arrive au constat que sur 8 voitures, 7 sont occupées par un seul passager et la 8<sup>ème</sup> par deux passagers. Une voiture c'est 8m<sup>2</sup> d'occupation de surface, c'est donner beaucoup de place à la voiture.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** remercie M. Thüler pour ses savants et doctes propos mais semble souffrir de surdit e s elective car ce n'est pas ce qu'il a dit. Il a dit apr es l' evocation des  tudes par M. Gemperli,  videmment toutes doctes, que nous vivons la dictature des  tudes. Il a bien plus confiance en la m ethode de M. Th uler qui consiste   compter sur le terrain et le remercie

pour ce travail dont les résultats sont illuminants.

**M. Pascal GEMPERLI** revient pour dire que le fond du propos était de mettre en avant le nombre de mètres carrés qu'occupe une voiture, cela s'appelle étude mais c'est de la géométrie et des mathématiques.

La parole n'est plus demandée toutefois une discussion a lieu en lien avec la manière de voter et **M. Frédéric EGGENBERGER** dépose une motion d'ordre qui demande le renvoi à la Municipalité, qui s'appuie sur l'article 48 alinéa 1 du règlement du Conseil communal.

Vote sur la motion d'ordre : 39 NON, 32 OUI, 6 abstentions.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

#### Décide

(38 OUI, 36 NON, 2 absentions)

1. de prendre acte du présent rapport-préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour doter le parking du Parc des Sports et les places situées dans le Bourg historique d'un système de détection de places libres ;
3. de dire que le montant de CHF 180'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 36'000.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation ;
4. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat du groupe des Vert-e-s « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges » et au postulat du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges ».

**N° 26/12.23**

**Demande d'un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre- Rapport de majorité et de minorité**

**M. Michael FRANCESCATO** président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de majorité.

**M. Bastien MONNEY** rapporteur de la minorité de la commission lit les conclusions du rapport de minorité.

**Mme Laure JATON** exprime que la direction de l'Urbanisme estime nécessaire d'amener un certain nombre de correctifs techniques et de pondération au texte du rapport de majorité.

Au chapitre 3, la commission affirme « au total les surcoûts se montent à CHF 4'880'000.00 ». C'est une erreur, la commission confond les compléments apportés au projet et les surcoûts, ces compléments ont certes une valeur de 5 millions mais ils n'ont coûté que 2.6 millions à la Ville de Morges. Les surcoûts eux, s'élèvent à 2.6 millions comme l'exprime le préavis, qui sont les coûts additionnels qui dépassent les montants prévus dans le préavis. Le solde de 2.3 millions n'a pas à être pris en considération ici.

Au chapitre 5.2, la commission prétend qu'aucun outil de pilotage et de risque n'existait au moment du début des travaux. Cette affirmation n'est pas correcte, des outils de pilotage proposés notamment par le bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage (BAMO) existaient dès le début des études, comme pour tous les projets réalisés. Elle ajoute que le suivi des coûts et du planning étaient bien en place via notamment la commission de construction, par contre il est vrai qu'au vu de la complexité du chantier et du site ces outils ont été renforcés.

Dans la conclusion du rapport la commission affirme *qu'il n'est pas concevable qu'un projet de plus de 50 millions soit débuté sans outils de pilotage, sans avoir analysé les documents d'appel d'offre et sans avoir signé des contrats protégeant un tant soit peu les intérêts de la Ville*. La lecture de cette phrase étonne la Municipalité, elle répète que les outils de pilotage existaient, les contrats ont été lus, analysés et validés, ils semblaient solides et rédigés dans les intérêts de la Ville. Bien sûr il est plus facile de prétendre le contraire à la fin des chantiers.

Dans ces mêmes conclusions, la commission justifie sa décision de refuser ce crédit complémentaire, elle cite *pour que la Municipalité prenne la mesure de la nécessité d'une gestion professionnelle de la bourse communale*. Là aussi la Municipalité s'étonne. La commission sous-entend-t-elle que les services communaux font preuve d'amateurisme dans la gestion des deniers publics. Elle rappelle ici que l'on parle d'un chantier de plus de 50 millions qui a duré plusieurs années, sur un site scolaire en fonction, qui a présenté quelques surprises techniques et aléas constructifs, qui a dû faire face à une pandémie extraordinaire, une augmentation structurelle du coût des matières premières, un allongement de sa durée et elle en passe.

Elle affirme ici que le fait que ce projet nécessite une rallonge de 5.4% ne découle pas d'un manque de professionnalisme de l'administration communale dans la gestion des deniers publics et pour rassurer la commission, la gestion des deniers publics est d'ores et déjà professionnelle et l'a toujours été. La Municipalité souhaite encore corriger une affirmation de la COFIN qui affirme et elle cite *de tels travaux peuvent réserver des surprises et les coûts peuvent évoluer notamment en raison de l'évolution du prix des matières premières. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un compte divers et imprévu existe dans les demandes d'investissement*. Cette assertion est erronée, la technique comptable des crédits d'investissement est complexe, les contrats SIA également et nécessitent des compétences professionnelles. À cet égard, et puisque ce sujet risque de revenir devant votre Conseil, au vu du contexte économique actuel, elle informe que les comptes *divers et imprévus* ne sont pas destinés à couvrir l'évolution des prix des matières premières. Ces augmentations font l'objet d'une clause spéciale dite de renchérissement dans

tous les contrats SIA et ce d'ailleurs indépendamment à tout coût plafond.

En sus de ces éléments techniques, la Municipalité constate que le rapport de majorité ne conteste aucun montant, aucune dépense supplémentaire et admet que le résultat final des travaux sur ce site est conforme au préavis déposé. Seuls des éléments de communication sont mis en avant en particulier le fait d'avoir communiqué avec la COFIN et pas directement avec le Conseil. Elle aimerait préciser le choix de la Municipalité à ce titre. En effet, la complexité des préavis, leur interconnexion, le suivi financier compliqué, nécessitent de pouvoir détailler et expliciter les montants en jeu. Une simple communication au Conseil, fut-elle écrite, n'aurait pas été satisfaisante et aurait suscité de nombreuses frustrations. La Municipalité ne pouvant pas répondre au plénum qui est une audience publique comme elle peut le faire en commission. En outre, les chiffres n'étant pas arrêtés, ni en termes de dépenses, ni en termes d'économie, le montant avancé du dépassement aurait de toute façon été erroné. Elle rappelle également que lors de la séance de la COFIN à aucun moment une communication au Conseil n'a été suggérée à la Municipalité qui est donc quelque peu étonnée que ces critiques très formelles, qui ne portent sur aucun montant supplémentaire, aboutissent à un refus du préavis municipal. C'est donc pour toutes ces raisons que la Municipalité se rallie au rapport de minorité.

**M. Yvan CHRISTINET** pour faire suite à cette annonce, relève que la première émotion qui suit l'annonce d'un dépassement de budget est le mécontentement. C'est apparemment le deuxième cas où il y a un petit problème. Si l'on prend le rapport de majorité à la page 2 il est mentionné que la moitié de ces 2.6 millions provient des installations de ventilation et chauffage de Beausobre. Ce montant aurait dû être dépensé, le mode d'emploi de départ n'était peut-être pas tout à fait complet et il manquait cette partie. Ce qu'il voit dans ces histoires c'est que passée l'émotion de départ, les bâtiments vont bien, l'AREMS fonctionne bien, les extérieurs sont enfin finis, l'on va enfin pouvoir profiter de ces bâtiments et il ose croire que le service trouvera des solutions dans d'autres situations pour éviter que l'on ait un tel dépassement tout en sachant que l'on reste dans les normes SIA par rapport à un montant de 50 millions d'investissement. Il fait un parallèle avec le quai 1 des CFF qui devait être terminé pour le changement d'horaire, ils ont du retard avec probablement des surcoûts, les grands projets ont leur lot de surprises, cela arrive également aux autres.

**M. Michael FRANCESCATO** revient sur la question 8 qui n'était pas en annexe du rapport de la commission « Pouvez-vous nous détailler les modifications effectuées aux conditions générales de la Ville ? » Réponse de la Municipalité : Jusqu'en 2020 la Municipalité ne possédait ni de contrat, ni de conditions générales types en matière de construction, vous trouverez en annexe ce que la direction de l'Urbanisme a mis en place depuis. Durant la séance de commission il a été cité « nous n'avons pas de gestion des risques en début de construction mais nous l'avons mis en place en cours de construction ». Au-delà de ces différents éléments il aimerait rappeler que ce n'est pas juste ces 2.6 millions supplémentaires sur le site de Beausobre, il y a eu déjà 1.3 millions de plus pour la ventilation, et dans le présent préavis c'est 1.2 millions en plus pour le module CVCE, sans compter les aménagements extérieurs, nous voterons bientôt sur CHF 700'000.00 de plus pour un restaurant, et peut-être bientôt pour un demi-million de plus pour la dalle du parking. Au départ le crédit d'études mentionnait environ 35 millions, le préavis de réalisation se montant à un peu moins de 40 millions et aujourd'hui l'on est à 52 millions pour le site de Beausobre.

**M. Logan ROMANENS** en réponse à M. Christinet n'est pas forcément rassuré que cela arrive aux autres aussi et cela ne rend pas les choses moins pires. Il espère une prise de conscience de la criticité et de l'importance du suivi de ces chiffres. On aurait été dans le tir par rapport aux

mesures SIA si les métriques n'avaient pas été estimés à la baisse. Il aimerait revenir sur la crédibilité de la COFIN, lorsqu'il lit le rapport de minorité cela le dérange que l'on mette en doute la crédibilité de la COFIN car elle a accepté ce modus operandi. Il est louable d'avoir les informations en première main et de convoquer la COFIN est sain. Il ne comprend pas le but de cette phrase dans le rapport de minorité. Concernant la communication la COFIN s'était informée de la suite par rapport au Conseil.

**M. Bastien MONNEY** estime qu'il faut faire confiance à la Municipalité qui s'est réunie à plus de 40 reprises pour suivre ce chantier, un des plus conséquents que la Ville ait porté à ce jour sur un même site. L'exercice est complexe. La Municipalité a décidé de prévoir des divers et imprévus qui étaient assez faibles et le cas échéant de revenir vers le Conseil. Évidemment c'est compliqué avec 5 préavis. Faut-il bloquer les chantiers ou avancer, il y a des questions techniques et pratiques. La Municipalité n'a pas demandé un chèque en blanc et revient vers le Conseil maintenant. Les éléments qui ont amené à ces coûts sont connus, existants, présents, on les matérialise et c'est là le lien de confiance qui doit être présent avec la Municipalité, qui a fait des choix, arbitré, décidé et malheureusement on se trouve avec un dépassement de 2.6 millions et la contrepartie existe il y a des gens qui ont travaillé sur ce site et ces actions sont à rémunérer, ne pas accorder ce montant c'est aussi dire à celles et ceux qui ont œuvré sur ce site que l'on accorde pas la confiance à la Municipalité, par extension on ne lui accorde pas le montant. Il remercie M. Logan Romanens de bien vouloir reposer sa question qu'il n'a pas entendu tout à l'heure.

**M. Logan ROMANENS** revient sur le fait que la COFIN ne vote pas pour se rendre ou pas à une convocation dont elle ne connaît pas les tenants et aboutissants car confidentielle et que ce point n'est pas à discuter tel que c'est le cas en haut de la page 2 du rapport. Il est content d'entendre de la part de M. Monney que le contexte conjoncturel a un rôle à jouer dans le dépassement de certains frais et qu'il faut en tenir compte quand l'on regarde les prix qui nous sont présentés.

**M. Bastien MONNEY** explique que ce que la minorité voulait dire par cette phrase là c'est que le Conseil communal est à charge envers la Municipalité et cette dernière a fauté en orientant sa communication vers la commission des finances qui elle-même aurait pu mettre le holà et demander que le Conseil soit informé.

**Maria Grazia VELINI** a le sentiment que quelle que soit la décision du vote cela ne change rien et elle n'apprécie pas de donner de son temps à une commission pour rien. Sa question est que fait-on de l'argent si on vote non, ils sont dans le budget et doivent être validés un jour ou l'autre. Beaucoup de reproches sont adressés à l'ancienne Municipalité de gauche et aujourd'hui après 3 ans avec la Municipalité de droite il est trop tôt pour faire un bilan, elle souhaite que des votes constructifs soient adoptés par le Conseil communal et pas des « Oui mais » ou « Non mais » motivés par des mouvements d'humeur.

**M. Clément BOURGEOIS** revient sur la taille du corset qui est fixée par la Municipalité, elle n'est pas communiquée dans les préavis de 19 millions pour Beausobre IV et Beausobre V. Il n'était pas présent au moment du vote mais de facto ce sont des éléments très techniques et si c'est un choix assumé et délibéré de réduire les divers et imprévus par rapport à ce que recommande la norme SIA, il pense que ce serait de bonne facture de l'indiquer dans les préavis et de pouvoir venir avec ces éléments face au Conseil dans un esprit de clarté et afin de se préparer aussi au fait que les montants sont devisés au plus bas et potentiellement sujets à avoir des dépassements en fin de crédit de réalisation.



**M. Vincent DUC** rappelle que dans son rapport sur les comptes 2022 la COFIN s'était émue de ces dépassements et qu'aucun préavis n'avait encore été soumis au Conseil, donc elle avait quand même réagi et toutes les communications qui avaient été faites à la COFIN depuis mars 2022 étaient toujours sous le sceau du secret.

**M. Logan ROMANENS** s'étonne de certains propos qui disent oui on a eu des dépassements mais ce n'est pas grave on a qu'à les accepter et la prochaine fois on fera autrement. On parle d'engager de l'argent sans autorisation et de son point de vue ce n'est pas acceptable. Il constate que l'on peut ajouter des amendements à tout va sur un budget déficitaire et engager de l'argent dont on ne dispose pas. Il souhaite que la COFIN soit reconnue pour donner un avis éclairé.

**Mme Maria Grazia VELINI** s'adresse à M. Romanens en disant qu'elle n'a pas parlé des montants qui n'étaient pas engagés mais de ceux qui sont déjà payés. La COFIN discute des montants qui ne sont pas engagés pour donner sa détermination mais là on parle de deux millions qui sont déjà sortis.

**M. Yvan CHRISTINET** pense que la Municipalité n'avait pas le choix elle a réagi à une situation de crise et on peut la remercier. Si elle avait dit on stoppe tout, on convoque une commission et on discute le dépassement aurait été encore plus important.

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

### Décide

(36 OUI, 30 NON, 11 abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 2'600'000.00 TTC aux préavis N° 25/6.17, N° 20/5.19, N° 12/3.19, N° 24/6.20 et N° 42/10.20 afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par la réalisation des projets de Beausobre ;
2. de dire que le montant de CHF 2'600'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 86'666.00 par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

**N° 30/12.23 Réponse au postulat du groupe PLR intitulé "Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo"**

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** répond que la Municipalité maintient ses conclusions, on prend acte point barre.

La parole n'est pas demandée.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

**Décide**

(56 OUI, 2 NON, 19 abstentions)

1. de prendre acte du rapport sur le postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ».

**11. Initiatives des membres du Conseil communal**

**Interpellation du groupe PSIG intitulée « Hausse de loyer : La Municipalité veut-elle continuer à déléguer le problème à une association privée ? » - Dépôt et développement**

**M. Michael FURHOFF** lit le texte de l'interpellation qui est annexé au procès-verbal.

**12. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens**

**Mme la Syndique Mélanie WYSS** annonce quatre réponses orales et lit les deux premières.

**Réponse orale aux questions de M. Jean-Pierre Morisetti, Conseiller communal, concernant la pétition « NON à une nouvelle muraille défigurant la Ville de Morges » déposée en mains des autorités morgiennes**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En préambule, la Municipalité souhaite rappeler quelques éléments de contexte.

Le plan d'affectation Morges Gare Sud a été voté en 2014 par le Conseil communal. Il a été approuvé par le Canton et entré en vigueur le 19 décembre 2014.

Les CFF ont développé un projet immobilier privé intégrant l'ensemble de leur propriété qui a fait l'objet d'un concours d'architecture.

La construction du quartier des Halles n'a pas pu se faire dans son intégralité en raison du maintien du poste d'enclenchement. À cause de cette contrainte technique liée à l'infrastructure ferroviaire, les CFF ont décidé de réaliser les constructions immobilières par étapes.

Voici les réponses aux questions :

**1) Comment la Municipalité se positionne-t-elle face aux très nombreux signataires de cette pétition ?**

Le texte de la pétition s'adresse aux promoteurs immobiliers, les CFF. Le texte de la pétition a été transmis aux CFF le 12 octobre 2023. La Municipalité est en charge de la vérification de la légalité du projet et sa pleine conformité au plan d'affectation Morges Gare Sud.

**2) Des discussions ont-elles été entamées avec les promoteurs ? Si oui, peut-on en connaître la teneur ?**

La ville rencontre régulièrement CFF immobilier dans le cadre de la coordination des projets et les préoccupations de la population ont été rapportées par la Municipalité à ces derniers. En particulier, les questions liées aux nuisances sonores, y compris celles perçues au nord de la ville.

**3) Quand la mise à l'enquête du projet est-elle prévue ?**

Le dossier a été déposé au service de l'urbanisme en septembre 2023 et a nécessité plusieurs compléments, les derniers ayant été fournis en fin d'année. A ce stade, il doit encore faire l'objet de vérifications et aucune date de mise à l'enquête ne peut être fixée. Afin que la période d'enquête ne se déroule pas pendant les périodes de fermetures de l'Administration, celle-ci aura lieu début 2024.

**Réponse orale aux questions de Mme Aude Jardin, Conseillère communale, concernant les places de parc pour personnes à mobilité réduite au Parc des Sports**

---

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En séance du Conseil communal du 8 novembre 2023, Mme Aude Jardin, Conseillère communale, a posé une question à propos de la possibilité de créer des places de parc pour les personnes à mobilité réduite au Parc des Sports.

La Municipalité y répond comme suit :

La Municipalité est attentive à ce que les personnes à mobilité réduite, ci-après PMR, disposent de suffisamment de places de parc qui leur sont dédiées.

Concernant le cadre légal, la Municipalité constate que dans sa réponse à une interpellation de mars 2018 à propos du stationnement des personnes en situation de handicap, le Conseil d'État vaudois rappelle qu'il n'existe aucune base légale pour déterminer le nombre de cases de stationnement pour personnes handicapées à aménager sur le domaine public. Les communes sont ainsi les autorités compétentes dans ce domaine et il leur incombe d'examiner, au cas par cas, l'opportunité et la faisabilité de créer de nouvelles places, en considérant les besoins et les contraintes locales. Afin d'aider les communes pour la gestion des parkings publics, la norme SN 521 500 « construction sans obstacles » recommande par exemple 1 place PMR pour les 50 premières places de stationnement. En comptant les places d'usage public (de propriété privée ou publique), on dénombre un total de 76 places PMR sur l'ensemble du territoire communal, dont 27 sur le domaine public. Ainsi, on trouve à Morges un ratio d'une place de parc réservée aux personnes à mobilité réduite pour 46 places de parc.

Deux nouvelles places PMR ont été créés récemment : l'une au parking du cimetière et l'autre à la rue Centrale (devant le Centre médical des Charpentiers). En effet, la Municipalité souhaite créer des places de stationnement PMR à proximité de lieux d'intérêt. Concernant le parking du Parc des Sports qui ne possède aucune place PMR, la Municipalité a décidé d'en créer une. Une publication dans la Feuille des Avis Officiels (FAO) suivra prochainement pour valider les changements nécessaires à sa réalisation.

Concernant l'utilisation des places PMR, il est important de souligner lors des contrôles quotidiens qui sont effectués par Police Région Morges, qu'aucun abus récurrent n'a été relevé. La très grande majorité des personnes stationnant sur ces places sont effectivement bénéficiaires d'une carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite. Cette carte permet le stationnement sur les places PMR pour une durée généralement illimitée, si bien que des véhicules peuvent y stationner toute la journée, donnant l'impression qu'un abus est en cours.

De plus, afin de renseigner les personnes à mobilité réduite, la page internet de la Ville de Morges concernant les places de stationnement qui leur sont dédiées a été mise à jour fin novembre. Une carte permet de trouver facilement ces places d'usage public proches du centre-ville.

**Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT** lit la réponse suivante :

**RÉPONSE ORALE AUX QUESTIONS DE M. BASTIEN MONNEY, CONSEILLER COMMUNAL, CONCERNANT LA RÉAFFECTATION DE LA BANDE D'ARRÊT D'URGENCE DE L'AUTOROUTE EN TRAVERSÉE DE MORGES**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 4 octobre 2023, M. Bastien Monney, Conseiller communal, a posé des questions au sujet du projet de l'Office fédéral des routes qui vise à réaffecter ponctuellement la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute en 3<sup>ème</sup> voie de circulation et des conséquences induites par cet aménagement, ceci dans le prolongement du tronçon Ecublens-Morges-Est qui est déjà équipé de ce dispositif.

La Municipalité lui répond comme suit :

**Question 1 : La Municipalité peut-elle confirmer l'intention de l'OFROU de réaffecter la bande d'arrêt d'urgence sur le tronçon qui traverse la Ville ?**

Des études menées par l'OFROU sont actuellement en cours pour l'utilisation ponctuelle de la bande d'arrêt d'urgence comme voie de circulation avec des abaissements de vitesse en fonction de l'état du trafic, notamment sur le tronçon traversant Morges. L'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence de Morges-Est à Aubonne est inscrite dans le plan sectoriel des transports pour les routes nationales. Une présentation à ce sujet a déjà été effectuée auprès des communes en septembre 2021. Un groupe technique a été créé pour suivre cette étude et préserver les intérêts morgiens.

**Question 2 : La Municipalité peut-elle nous communiquer sa position quant à l'utilisation de cette bande d'arrêt d'urgence ?**

La position de la Municipalité quant à l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence et de l'abaissement de la vitesse, est conditionnée à une évaluation complète des incidences potentielles sur la circulation et l'impact environnemental, dont le bruit routier. La Municipalité prendra position une fois qu'une analyse exhaustive de l'OFROU lui sera communiquée.

**Question 3 : L'impact du bruit et des pics de pollution ont-ils été analysés par l'OFROU ?**

L'OFROU a mandaté plusieurs bureaux spécialisés dans divers domaines spécifiques, dont notamment la prise de mesures du bruit, ceci dans le but d'élaborer des actions concrètes de lutte contre les nuisances sonores dues au trafic autoroutier. Après cette phase d'étude, le tronçon morgien sera traité en priorité selon la planification de l'OFROU, avec des travaux d'entretien prévus dès 2025, après une première phase qui s'est achevée en 2021 par la pose d'un revêtement phono-absorbant.

En ce qui concerne l'analyse des pics de pollution et de leurs impacts, la Municipalité n'a pas encore reçu d'étude spécifique de la part de l'OFROU. Cependant, la Municipalité reste attentive à ces préoccupations et considère qu'une analyse approfondie de ces aspects est essentielle pour considérer tout changement sur le tronçon autoroutier en question.

**Questions 4 : La Municipalité a-t-elle conditionné cet élargissement à la communication par l'OFROU d'un plan, d'une stratégie et d'un calendrier pour la réalisation d'un contournement autoroutier ?**

La Municipalité n'a pas conditionné l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence à la communication par l'OFROU d'un plan, d'une stratégie, ou d'un calendrier pour la réalisation d'un contournement autoroutier. Cependant, la Municipalité soutient activement l'élaboration d'un plan global pour l'optimisation des infrastructures régionales, incluant des solutions de contournement autoroutier, en coopération avec les autorités cantonales et fédérales.

**Questions 5 : Quand devrait avoir lieu la séance d'information donnée par l'OFROU au Conseil communal comme il avait été évoqué par le passé par la Municipalité ?**

L'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence sera mise, selon l'OFROU, à l'enquête publique en 2025 conformément à l'ordonnance sur les routes nationales. Le dossier d'enquête contiendra :

- le nouvel aménagement de la jonction de Morges-Ouest ;
- le prolongement de la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence ;

- le 2<sup>ème</sup> assainissement du bruit autoroutier ;
- le bassin de traitement des eaux de chaussées de l'autoroute à la jonction de Morges-Ouest.

Parallèlement à cette mise à l'enquête, des mesures d'entretien et d'adaptation du pont autoroutier situé vers le giratoire du Moulin, se feront entre 2025 et 2027.

Il est prévu dans le programme de l'OFROU qu'une séance d'information publique soit organisée 1 à 2 mois avant la mise à l'enquête. D'autre part, seront organisées des séances d'information en lien avec les chantiers de l'OFROU.

De plus, un site internet de l'OFROU sera spécifiquement dédié aux processus de mise à l'enquête ainsi qu'aux divers chantiers d'entretien et d'aménagements autoroutier. La Municipalité communiquera au Conseil communal toutes les informations qui lui seront confirmées par l'OFROU.

**M. le Municipal Laurent PELLEGRINO** lit la réponse suivante :

---

**RÉPONSE ORALE AUX QUESTIONS DE M. GILLES MILLIoud, CONSEILLER COMMUNAL, CONCERNANT LES VÉLOS ÉPAVES**

---

Monsieur lePrésident, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil Communal du 8 novembre 2023, M. Gilles Millioud, Conseiller communal, a posé plusieurs questions concernant les vélos épaves, faisant référence à la réponse donnée à Mme Aline Dupontet, Conseillère communale, en août 2022 au sujet des vélos ventouses.

La Municipalité lui répond comme suit :

Le dernier contrôle des vélos-ventouse, en réponse au vœu de Mme Aline Dupontet datant du Conseil Communal du 3 mai 2023, a été réalisé sur le mois de juin 2023 où quelques vélos ont été retirés de la voie publique sur la place de la gare ainsi que sous le pont de l'autoroute, côté chemin des Zizelettes et chemin de St-Roch.

En guise de rappel à la réponse de 2022, pour pouvoir retirer un cycle de la voie publique, il doit être visiblement inapte à circuler, ceci afin de ne pas s'exposer à une plainte déposée par son propriétaire. Dès lors, il convient d'interpréter strictement cette définition.

Le prochain contrôle se fera en collaboration avec le service de la propreté urbaine de la ville au printemps prochain. Le ramassage des cycles jugés à l'état d'épave sera effectué et ceux-ci seront conduits à la déchetterie.

**M. le Président Pascal MARTIN** ouvre la discussion sur ces réponses.

**M. Jean-Pierre MORISSETTI** remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions d'il y a une soixantaine de jours et comprend la position de la Municipalité, c'est effectivement une problématique qui appartient aux CFF et il remercie la Municipalité d'avoir fait le lien et d'avoir donné des informations sur la mise à l'enquête. Il appelle à la vigilance dans l'exécution des travaux, pour ne pas revivre des scénarios s'étant produit dans le passé avec un étage supplémentaire qui apparaît sur le toit d'une tour après coup.

**M. Gilles MILLIOUD** remercie la Municipalité et se réjouit du printemps pour l'évacuation des vélos présents à la Grand Rue, à Couvaloup et à la promenade Castellane.

**M. Bastien MONNEY** remercie la Municipalité d'avoir répondu à ses questions et fait part de sa très grande déception. Les éléments donnés devaient figurer dans une enveloppe, ce n'est pas une réponse orale, ce sujet est l'un des plus importants actuellement en Ville de Morges et pour les 20 prochaines années. Il regrette le choix de la réponse orale qui ne permet pas de se positionner correctement ou construire un argumentaire sur la base de cette réponse. Le temps est trop court, on se retrouve au mois de février pour pouvoir réagir et le compte à rebours a commencé. À chaud, il entend que la Municipalité souhaite préserver les intérêts morgiens mais en écoutant M. Aubert ce n'est pas ce qu'il a entendu. Il ne l'a pas entendu car il n'y a pas de conditionnement et il se réjouirait de jouer au poker avec M. Aubert parce que lorsqu'on a une bonne main c'est le moment de faire du bluff et de jouer et il constate que la Municipalité ne le décide pas. Le contournement autoroutier ne va pas arriver, Morges subit cette autoroute depuis 60 ans et quand il y a une opportunité de pouvoir discuter sérieusement avec les autorités cantonales et fédérales pour régler cette situation, on laisse passer les voitures et c'est véritablement dommage. Il invite à discuter avec M. Busslinger, assez longuement sur la question des études, car la Municipalité se base sur les études de l'OFROU et apparemment on a autant d'études que de solutions et il peut déjà affirmer que l'OFROU va garantir que cela va être vraiment mieux avec trois pistes et ce qui est assez incroyable c'est que quand on a deux voies de circulation c'est moins bien que quand on en a trois. On reviendra sur le sujet en février et de manière plus régulière et il invite M. Aubert et la Municipalité par extension à prendre ce sujet très au sérieux. On va se retrouver avec 6 voies de circulation au centre-ville, c'est quelque chose qu'il faut régler, anticiper et gérer, le temps passe vite, 2025, 2027 c'est vite là.

**Mme Aude JARDIN** remercie pour sa réponse pour les places de parc PMR. Elle est surprise car si elle a bien compris il y a 76 places PMR ce qui fait un ratio de 1/46, ce qui paraît énorme mais quand ses collègues qui ne vivent pas à Morges cherchent une place PMR à Morges elles sont toujours prises. Selon la SIA 500 jusqu'à 50 places c'est une place PMR et après ce n'est pas par 50 places, de 51 à 100 places il en faut deux et ça augmente en fonction des chiffres. Elle est ravie de ces places supplémentaires.

**M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT** précise à M. Monney que c'est une réponse municipale et qu'il n'a pas à être cité. Après il ne faut pas confondre l'élargissement de l'autoroute tel que proposé depuis Nyon vers Genève, avec deux fois trois voies et l'utilisation ponctuelle de la bande d'arrêt d'urgence qui entraîne un abaissement de la vitesse et une fluidification du trafic. Concernant le format oral de la réponse, elle sera au format écrit dans le procès-verbal disponible lors du prochain conseil.

**M. Bastien MONNEY** adresse ses excuses à M. Aubert, il a réagi à chaud, s'il avait reçu une réponse écrite il aurait pu directement répondre à la Municipalité. Il revient sur les règles de circulation, lorsque l'on roule sur l'autoroute on roule à droite et pour dépasser on passe sur la gauche donc en toute logique on roule sur la 1<sup>ère</sup> voire la deuxième piste et pas la 3<sup>ème</sup> ou la quatrième. Quand on roule sur l'autoroute sur trois pistes c'est que c'est une autoroute à trois

pistes, c'est factuel. Si on roule sur la 3<sup>ème</sup> et qu'il n'y a personne sur la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> on est en infraction.

**M. Jonathan SCHOPFER** informe que la loi a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui autorise de rester sur la voie de droite pas pour dépasser mais imaginons que la voiture de gauche ne veut pas se rabattre c'est légal de rester sur la voie de droite et de devancer, ce n'est pas un dépassement car il n'y a pas de rabattement.

### 13. Simples questions, vœux et divers

**M. Yvan CHRISTINET** revient sur les boitiers électroniques permettant le vote et la prise de parole au micro, confiés à l'entreprise SONOMIX et constate que lors du dernier conseil et également celui de ce soir les prestations sont catastrophiques. Il ne connaît pas le montant engagé mais souhaite que la Municipalité puisse discuter avec le mandataire et trouver une solution. Si aucune solution ne peut être trouvée, il est possible de revenir à l'ancienne car c'était toujours mieux avant.

**M. Kevin RICHARDS** demande s'il serait possible d'afficher les amendements pour plus de confort lors de la prise de décision dans les votes, surtout lorsque les amendements n'ont pas été transmis en amont.

**M. Jonathan SCHOPFER** commence par remercier le Journal de Morges pour son article du 19 novembre dernier sur les premiers répondants. Suite à cet article il s'est renseigné sur l'application « first reponder » qui sert à recevoir une alerte pour une assistance pour un massage cardiaque et ou de signaler où se trouve les défibrillateurs autour de nous. Il a constaté qu'il en a 9 à Morges. Lorsque l'on consulte la liste, un certain nombre, pour ne pas dire tous, ne sont pas accessibles en dehors des heures de bureau. Il constate également qu'à part celui de la Raiffeisen, aucun n'est situé proche des quartiers d'habitation. Pour donner un ordre d'idée, chaque minute diminue de 10% les chances de survie, actuellement, une personne sur 20 survit à un ACR. Sa question est la suivante :

Est-il possible d'investir dans plusieurs défibrillateurs pour accroître les possibilités de peut-être sauver des vies et si possible de les disposer dans les quartiers d'habitation et disponibles 24/24 heures et 7/7 jours.

**M. Frédéric EGGENBERGER** suite à la révision de la politique de stationnement il lui a été rapporté plusieurs cas de personnes qui avaient par erreur payé leur stationnement au Parc des Sports un dimanche, se retrouvant avec un ticket valable jusqu'au lundi en fin de matinée, sachant que le stationnement sur ce parking est libre le dimanche.

Auparavant un autocollant officiel était apposé sur les parcomètres du Parc des Sports et indiquait les tarifs de stationnement en précisant que le stationnement est libre le dimanche. Suite à la révision de la politique de stationnement les tarifs ont changé, et cet autocollant a été gratté par la PRM ou les services communaux, il imagine.

Certes au moment de prendre son billet l'information du stationnement libre le dimanche s'affiche digitalement mais la signalisation physique extérieure a été supprimée sur ou à proximité



immédiate des parcomètres ce qui est source de confusion pour les usagers du parking qui n'ont pas l'habitude. Ses questions sont les suivantes :

- Que compte faire la Municipalité pour remédier à cette situation ? Est-il par exemple possible d'apposer un nouvel autocollant avec les nouveaux tarifs ou d'améliorer l'information ?
- Combien de personnes ont par erreur payé leur stationnement un dimanche ?
- À combien s'élève le montant des parcages payés par erreur ?
- Est-il techniquement possible de rembourser les personnes concernées en les identifiant au moyen de leur plaque d'immatriculation ?

**Mme Aude JARDIN** a récemment découvert l'initiative de l'UNICEF intitulée « commune amie des enfants ». Cette initiative est destinée aux communes et aux villes en vue d'appliquer les droits de l'enfant et accompagne les communes dans les 4 étapes avant la certification. Sa question est la suivante :

- La Municipalité connaît-elle cette initiative et si oui serait-elle encline à la soutenir ?

**M. le Président Pascal MARTIN** constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Il remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h04 et la séance est close.

Le Président

La secrétaire

Pascal MARTIN

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Interpellation du groupe PSIG intitulée « Hausse de loyer : La Municipalité veut-elle continuer à déléguer le problème à une association privée »

## Hausse de loyer : La Municipalité veut-elle continuer à déléguer le problème à une association privée ?

Comme le 1<sup>er</sup> juin, le 1<sup>er</sup> décembre, l'Office fédéral du logement a relevé le taux d'intérêt de référence hypothécaire (THR) de 1.5% à 1.75%. Cette annonce permet aux bailleurs d'augmenter leurs loyers jusqu'à 3% sous certaines conditions. Sont concernés tous les baux à loyer signés entre le 2 juin 2016 et le 2 décembre 2023, cela signifie une augmentation mensuelle de CHF 30.00 pour un loyer de CHF 1'000.00, sans compter le renchérissement et l'augmentation générale des coûts. Comme énoncé dans l'interpellation PSIG de juin 2023, 5 hausses de THR pourraient suivre jusqu'en 2027, les loyers augmentant de 15%. Nous en sommes déjà à 2/5.

A Morges, lors de sa réponse du 4 octobre dernier la Municipalité se dégageait de toute responsabilité en encourageant « les locataires à s'informer [...] en les orientant vers l'ASLOCA-Vaud » ... Qui est une association privée et composée essentiellement de militant·e·s bénévoles. Elle ne peut pas accompagner toutes les demandes émanant d'une population sous pression des hausses conjoncturelles et doit prioriser la défense de ses membres.

Aujourd'hui, alors que la 1<sup>ère</sup> vague de hausse du THR n'a pas encore déployé tous ses effets, que des procédures sont pendantes, l'ASLOCA est déjà totalement débordée. A Morges, le guichet a été fermé faute de financement suffisant. Les locataires en difficultés peuvent uniquement obtenir des conseils par téléphone avec des horaires très restreints rendant difficile l'accès. Or en matière de contestation de loyer, les délais sont courts et ne peuvent être prolongés.

Cet état de fait pénalise particulièrement les personnes âgées, les personnes qui ne maîtrisent pas le français, et toutes celles qui n'osent pas, pour diverses raisons, entamer des procédures judiciaires.

Rappelons que l'ensemble des hausses va entraîner une augmentation des personnes ne pouvant plus subvenir à leur besoin, nous pensons aux familles monoparentales, aux personnes âgées ne disposant que des rentes minimales, etc. Ces personnes se retourneront vers les aides sociales, ce qui va entraîner une augmentation de la facture sociale.

Au vu de ce qui précède le groupe PSIG pose les questions suivantes à la Municipalité ° :

- 1) Dans le contexte de crise actuelle du pouvoir d'achat, la Municipalité ne considère-t-elle pas qu'il y a un intérêt public à renseigner les locataires morgiennes et morgiens sur leurs droits en matière de contestation de loyer, afin de réduire le report de charge financière sur la facture sociale ?
- 2) Quelle que soit la réponse de la Municipalité à la question 1, la Municipalité envisage-t-elle de continuer à encourager sa population à s'adresser à une association privée constituée de bénévoles ?
- 3) Si tel est le cas, la Municipalité prévoit-t-elle d'augmenter sa subvention à l'ASLOCA (actuellement de CHF 2'100.- par année) ?
- 4) Comment la Municipalité pourrait-elle soutenir plus activement l'ASLOCA ?
- 5) La Municipalité n'a-t-elle pas le devoir d'informer sa population, y compris les locataires non-membres de l'ASLOCA, de manière active sur les différents moyens de contestation de loyer, en prenant compte les augmentations de loyer actuelles et les contrats de bail toujours au-dessus du THR ?
- 6) La Municipalité pourrait-elle proposer des conseils équivalents en matière de bail à loyer commercial ?

St. F. F. F.  
Rey Lucien

Raphaël de G.  
M. Rochat  
Baskenlonner

1100  
E. J. J.  
F. J. J.